

Mouez Ar Yeuc'h

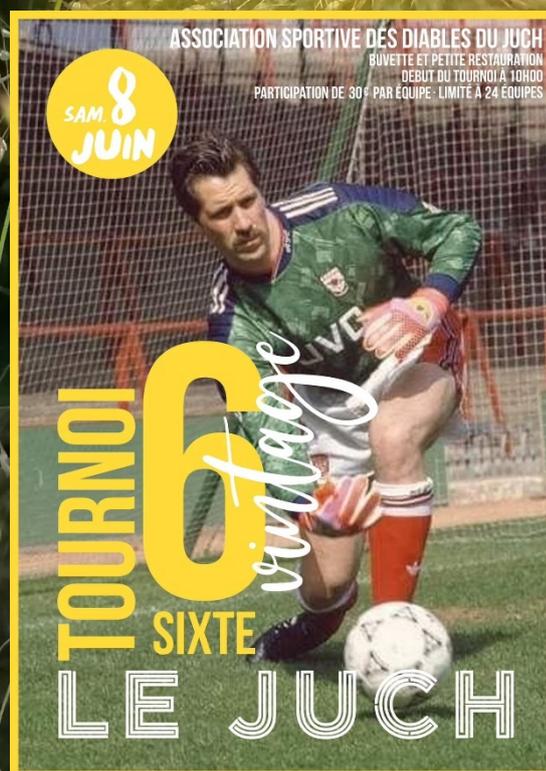
La Voix du Juch

Sommaire / Taolenn

Retour sur images...
Informations communales
Vie Associative
Conseils municipaux
Informations diverses
Revue de presse
Informations commerciales
Coin des Petits Diables...

Gand Karantez zo plijadur
Ha gand madou tamalladur

*L'amour apporte du plaisir,
Et la richesse du tracas*





5, rue Louis Tymen – 29100 Le Juch
Tél : 02.98.74.71.50

Courriel : accueil.mairie@lejuch.fr

Site : www.lejuch.fr

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Les mardi et jeudi de 9h à 12h00

Les mercredi et vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Fermée le samedi



Permanences du Maire et des Adjointes

Patrick Tanguy

Maire, Conseiller communautaire
Le lundi ou sur rendez-vous

Marc Raher

Adjoint aux finances, gestion du patrimoine,
Conseiller communautaire
Sur rendez-vous

Andrée Riou

Adjointe redynamisation, animation
Sur rendez-vous

Julien Brouquel

Adjoint aux travaux, à l'urbanisme, à l'agriculture et à
l'environnement
Sur rendez-vous

Romain Le Brusq

Délégué à la vie associative, affaires scolaires, animations et
communication, gestion de salle

Isabelle Kervarec

Déléguée aux affaires sociales, communication, enfance et
jeunesse

Calendrier des Manifestations / Deiziataer an Darvoudou

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Tous les dimanches	Visite Eglise Exposition tout l'été « Sur les pas des Saints celtiques » d'Hélène Barazer	Eglise	Histoire & Patrimoine
Tous les mardis 17h30	Cours de Théâtre (Enfants)	Salle Socioculturelle	ULAMIR du Goyen
Lundi 29 mai à 15h00	Conférence de M. Le Coz « L'épopée des moines celtés »	Salle Socioculturelle	Histoire et Patrimoine
Samedi 8 juin	Tournoi Vintage	Reds Devils Park	A.S.D.J.
Dimanche 21 juin	Journée du Patrimoine de Pays : « L'eau utile à tous »	Le bourg et les lavoirs	Office du Tourisme Histoire et Patrimoine
samedi 8 juin	Théâtre « Café Pain Beurre »	Salle Socioculturelle	APEL
12 ou 13 juillet	Maison Cœur de Bourg « Portes ouvertes »	Place de l'Église	Mairie
mercredi 10 août	Nuit des Etoiles d'Été	Stade municipal	Loar Gann Astronomie
Jeudi 15 août	Tournoi de Pétanque et de Molky	Reds Devils Park	A.S.D.J..

Pour tous ceux parmi nous,

Qui aiment La Nature, sa beauté et ses curiosités.

Qui apprécient le silence de la nuit en dehors de quelques cris d'animaux proches ou lointains et le bruit de l'eau qui coule dans les nombreux ruisseaux alentours.

Qui osent lever le nez et plonger le regard dans le firmament vaste et infini.

Qui acceptent que l'Humain est infiniment petit face à cet infiniment grand.

Alors vous tous,

Admirez le spectacle grandiose qui s'est déroulé la nuit du 10 au 11 mai dans le ciel du Juch.

Un phénomène exceptionnel dans notre contrée : une Aurore boréale !

Un événement magique, féerique et inoubliable.

Peut-être pas comparable à celui vu dans les pays nordiques,

Mais venu tout discrètement à nous,

Pour nous rappeler que la Terre est une partie de l'Univers.

Elle nous procure des couleurs, des formes, des sons et des surprises.

Quel beau spectacle que celui-ci et quel rêve enfin réalisé pour moi ! Pour vous aussi, je le souhaite.



Emmanuelle Le Stum, Le Juch.

L'équipe municipale continue à porter des réflexions au service de la commune qui devraient normalement répondre aux attentes du plus grand nombre :

- Le projet d'aménagement du premier étage de la maison « Cœur de Bourg » pour accueillir un cabinet où pourra exercer à partir de Janvier 2025 une chirurgienne-dentiste est en bonne voie.
- La préparation du projet de création d'un club-house au terrain de sport, auquel s'associera le nouvel espace jeune mieux situé sur la plaine de loisirs est engagée avec FIA et la participation de représentants du club et de l'ULAMIR.
- L'espace jeune actuel pourra alors être réaménagé pour accueillir un kinésithérapeute qui nous sollicite pour une installation sur la commune.

Nous attendons toujours que l'élu communautaire en charge de l'assainissement prenne en main le dossier Juchois, afin de pouvoir répondre aux nombreuses questions liées aux pénalités S.P.A.N.C. auxquelles sont soumis plusieurs foyers, et présenter le travail de définition du nouveau périmètre d'assainissement collectif sur la commune.

Les 3 mairies de Gourlizon, Guengat, Le Juch, avaient initié la réflexion relative à la création d'une commune nouvelle en fixant en préalable le principe d'adhésion de la population. Dans cette optique, le choix retenu était celui d'une méthode la plus participative possible, basée sur les mobilisations mutuelles de tous les élus municipaux et des habitants, via des réunions publiques en local et des ateliers thématiques à l'échelle des trois communes.

L'échéance au cœur de ce processus participatif était les réunions du 10 février. Or, ces rencontres n'ont pas mobilisé autant d'habitants que nous l'espérions. Guengat s'est alors retiré du projet ; Le Juch et Gourlizon ont souhaité continuer en s'interrogeant sur la méthode. En effet, si les habitants ne se mobilisaient pas, que fallait-il en conclure ? Une résistance au changement ? Une opposition totale au projet ? Une indifférence à cette question de périmètre ? Une défiance de la part de certains dans la capacité des élus à prendre la bonne décision dans l'intérêt général, même si d'autres leur exprimaient clairement leur confiance à envisager l'avenir. Face à cette difficile lecture, les élus du Juch et de Gourlizon auraient souhaité s'engager dans une votation citoyenne. Ce sont là des questions difficiles que tout le monde n'a pas la capacité d'entendre. En réaction, il y a eu des pressions sur les élus, de la désinformation, de la malveillance, un refus de recherche de dialogue, à tel point que même les personnes qui soutenaient le projet n'osaient pas l'exprimer trop haut, de peur des conséquences.

Il nous aurait fallu avoir l'avis de la population avant l'été, afin de laisser le temps aux Communautés de communes d'acter les conditions de départ d'une des communes, puis aux services de la Préfecture et des Finances publiques de préparer toutes les procédures administratives. Nous avons sollicité l'avis de la préfecture et il s'est avéré qu'il est strictement impossible d'organiser une consultation dans cette période du fait des élections européennes (9 juin prochain). Tous ces obstacles nous amènent à constater l'impossibilité matérielle d'aller plus avant dans ce dossier. Nous décidons donc d'un commun accord pour cette mandature de ne pas donner suite à la réflexion.

Malgré les pressions qui ont pesé sur les élus, parfois de façon déplacée, nous restons persuadés que c'est une solution à laquelle il convient de réfléchir sérieusement. C'est un fait, les petites communes ont de moins en moins les capacités d'assurer les services et équipements réclamés par la population: les finances, les aides en ingénierie, les ressources humaines, sont réellement sur la pente raide.

Quoiqu'il en soit, nous sommes fiers d'avoir eu le courage de porter ce sujet sur la place publique, et nous l'assumons. Nous remercions ceux qui nous ont soutenu dans la démarche, et tiendrons ce dossier au chaud, pour les prochains qui jugeront utiles de s'en saisir !

En lançant la réflexion sur l'opportunité de création d'une commune nouvelle avec Guengat et Gourlizon le 15 septembre dernier, les trois équipes municipales s'engageaient à étudier les différents scénarii envisageables, sans en privilégier un plus que l'autre, et surtout sans vouloir en imposer un particulièrement.

Il allait de soi que l'option des trois communes unies pour construire une nouvelle entité communale plus grande, dans une strate de population plus significative, apportait un plus en termes d'efficacité des services administratifs, scolaires et techniques grâce à la multiplication et la complémentarité des compétences réunies. L'analyse montrait également qu'une orientation vers l'agglomération quimpéroise signifiait un certain nombre d'avantages financiers pour nos administrés.

La mairie du Juch vient de publier un document montrant les avantages financiers qu'auraient tirés ses administrés en cas de rattachement à l'agglomération quimpéroise de la commune nouvelle envisagée avec Guengat et Gourlizon. De la politique-fiction toutefois, ce rattachement étant exclu depuis le retrait de Guengat du projet.



Au niveau des ordures ménagères, alors que la redevance est actuellement à 210€ pour un foyer juchois de 2 personnes, la taxe ordures ménagères (inclue aux impôts fonciers qui servent de base de calcul) aurait été de 135€ pour un foyer à la valeur médiane des bases d'imposition.

Les nouveaux taux communaux et intercommunaux cumulés du foncier bâti seraient passés à 38,18% contre 36,91% actuel (soit un écart +1,27%) ; cette hausse mineure entre 20 et 30€ pour la majorité des foyers aurait été globalement très inférieure au gain généré sur les ordures ménagères. De même les taux du foncier non bâti communaux et intercommunaux cumulés seraient passés aussi à 48,92% contre 57,11% actuel soit une baisse de 8,19%. Selon la base imposable, l'impact serait ici non négligeable.

Les tarifs de l'eau potable seraient passés de 261€ à 195€ les 100m3 pour les usagers en assainissement individuel, et de 626€ à 356€ pour les usagers en assainissement collectif.

La maison « Cœur de Bourg » -

Le choix de l'utilisation de matériaux biosourcés a été retenu par la commune pour la rénovation du futur commerce juchois. Entre autres, la laine de bois et l'enduit chaux-chanvre ont été privilégiés là où c'était possible. L'application du béton de chanvre par projection a été l'occasion de proposer aux six salariés de l'atelier du granit ainsi qu'à des architectes du CAUE un stage pratique de formation animé par l'association Tiez-Breizh reconnue comme référence régionale sur les pratiques en faveur des solutions durables.



Départ de Simon et arrivée de Damien



Le 31 mars 2024 a vu le départ de Simon Gillman, salarié à la commune depuis octobre 2020. Son départ a été l'occasion pour le Juch de recruter Damien Dupont. Ils ont tous les deux travaillé ensemble pendant le mois de mars pour une transmission des travaux et des projets en cours.

Nous souhaitons une joyeuse retraite à Simon et souhaitons que Damien puisse s'épanouir au mieux dans son nouvel emploi.

Remerciement aux acteurs du "Marché du Diable"

La municipalité tient à remercier les acteurs qui ont permis à cette belle aventure de rayonner sur le territoire depuis 2020. Une belle expérience qui pourra peut-être renaître de ses cendres après un hiver rigoureux qui a diminué fortement sa fréquentation.

Nous avons une pensée particulière pour Annick qui portait notre marché avec grande implication.

Eco-Pâturage dans la peupleraie

L'ÉCO-PÂTURAGE est une pratique ancestrale qui consiste à laisser paître des animaux sur un espace naturel.

Cette méthode artisanale constitue une alternative écologique et économique à la mécanisation de l'entretien des espaces paysagers. C'est également un vecteur d'échanges, de lien social porteur d'un cadre de vie agréable et serein.



La commune du Juch s'implique dans la biodiversité et dans la préservation de l'environnement. Elle applique ce mode d'entretien durable et respectueux des sols, de la faune et de la flore.

Le pâturage extensif des animaux entretient le milieu naturel et préserve les écosystèmes existants. Cette initiative participe à la démarche environnementale qui vise notamment à être plus économe en ressources.

LES + ÉCOLOGIQUES

Cette gestion écologique de l'espace fertilise naturellement les sols, favorise la biodiversité, élimine les traitements phytosanitaires et limite le tassement du sol. Elle permet d'entretenir des espaces difficiles d'accès et réduit les nuisances sonores.



La chèvre des Fossés

ORIGINE & DESCRIPTION
Originnaire de l'Ouest de la France, cette race est d'une grande rusticité et docilité.

Cette chèvre à la robe de couleur variable et aux poils longs, est de taille moyenne et d'ossature légère. Sa tête, arbore des cornes et porte de fines oreilles dressées en V. Les femelles pèsent 30 à 40 kg et les mâles entre 50 et 60 kg.

Particulièrement adaptée au climat océanique, elle ne craint pas l'humidité et peut être conduite en plein air intégral toute l'année grâce à ses poils longs.

SAUVEGARDE
Elle connaît un regain d'intérêt depuis les années 1990 : un programme de conservation de la race se met en place. Leur effectif est évalué aujourd'hui à 1500.

Elle valorise efficacement les fourrages grossiers, la rendant utile pour le défrichage. Elle trouve donc sa place dans l'entretien d'écosystèmes protégés et de divers espaces naturels à l'abandon.

Le Mouton Zwartbles

ORIGINE & DESCRIPTION
Cette race rustique, originaire des Pays Bas, est particulièrement sociable et affectueuse.

Le Zwartbles est noir avec une marque blanche sur la tête, des « chaussettes » aux pattes et le bout de la queue blanche. La toison est brun sombre. Les brebis pèsent en moyenne 85 kg et les béliers 100 kg, ils atteignent respectivement 75cm et 85cm au garrot. Cette race ne porte pas de cornes.

Leur toison est adaptée au milieu froid, humide et venteux.

SAUVEGARDE
Le Zwartbles a failli disparaître dans les années 1970. Sa population a été estimée à 500 têtes en 1978. En 1998, sa population était inférieure à 1000 individus dans son pays d'origine et la race a été classée « en danger mais maintenue ».

Grâce à un regain d'intérêt pour celle-ci, en particulier par les fileurs de laine amateurs qui recherchent de la laine noire et sa diffusion à l'étranger, la race est sauvée mais reste assez rare.



Le Mouton des Landes de Bretagne

ORIGINE & DESCRIPTION
Cette race très rustique, originaire de la Bretagne historique, a une grande capacité d'adaptation.

Sa robe est le plus souvent blanche mais historiquement noire. Ses extrémités, tête et membres, sont le plus souvent tachetées. Sa tête est allongée et fine généralement sans cornes. Sa queue se termine en forme de crosse, standard de la race.

C'est un mouton de petit format, mesurant 50 à 60 cm au garrot pour un poids de 40kg pour la femelle.

Il est adapté au climat rigoureux, à tous les milieux même humides et au plein air intégral.

SAUVEGARDE
Alors que l'on croyait la race éteinte, 60 moutons sont observés en Brière en 1985.

Malgré des effectifs en constante croissance, l'animal reste menacé et fait l'objet d'un programme de conservation. On compte aujourd'hui 4300 brebis.





Naissances



BROUQUEL Camille
221, Chemin de Rulosquet, le 10 novembre 2023

FAUCONNIER Clément
6, impasse Per Jakez Helias, le 8 février 2024

POLOVTCEV Amael
820, route de Kergouinec, le 15 février 2024

Décès

HASCOET Marie-Christine, née GUEGUEN
10, impasse Anjela Duval, le 10 mars 2024

KEROULAS Marie-Thérèse, née GONIDEC
1447, route de Stang Vras, le 21 avril 2024

KERVAHUT Alain
82 chemin de Kerflous, le 30 avril 2024



URBANISME

Déclaration préalable (12)

Pose vélux, abattage d'arbres, pose de panneaux photovoltaïques, abri de jardin, isolation, pose de serres, modification de façade, rénovation d'une annexe.

Permis de construire (3)

Construction d'une terrasse, construction d'un garage, construction d'une annexe.

Certificat d'urbanisme (18)

1 CU b opérationnel
17 CU d'informations

Sociétés de chasse

2 sociétés de chasse se partagent les terres disponibles :

Ste de chasse La Juchoise

Président : André Quéau
Contact : 02 98 91 18 65

Ste de chasse des Stangs

Président : Pierrick Squiller
Contact : 06 22 88 02 97



Les ateliers compostages, qui ont lieu une fois par mois, permettent d'initier et de sensibiliser les habitants de Douarnenez Communauté aux principes du compostage.

Où installer son composteur ? Comment utiliser son compost ? Quelles sont les bonnes pratiques pour « nourrir » son compost ? ... toutes ces questions seront abordées lors de ces ateliers.

Ouvert à tous, les ateliers sont gratuits. Le nombre de places est limité à 30 personnes et les réservations sont obligatoires. Le lieu de formation vous sera communiqué lors de l'inscription, par téléphone au 02 98 74 48 50 ou par email à elea.drezen@douarnenez-communaute.fr

Les personnes ayant suivi cet atelier pourront bénéficier d'un composteur à tarif réduit : 10 euros au lieu de 20 euros (le règlement se fait uniquement par chèque à l'ordre du trésor public).



Les Diables du Juch



Côté sportif :

Notre équipe A, en D2, effectue une très belle saison, puisqu'elle est actuellement en deuxième position de son championnat et toujours en lice pour les phases finales de la coupe du district.

L'équipe B est - quant à elle - plus en difficulté cette saison, elle occupe à ce jour la 11^{ème} et avant dernière position de son championnat de D3.

Côté Animation :

Nous organisons notre traditionnel « Tournoi Vintage » qui se déroulera la journée du samedi 8 juin au reds devils Park. (Complet - Inscriptions closes).

Le jeudi 15 août, nous planifions le retour du tournoi de Pétanque associé à un tournoi de Molky en collaboration avec le club de Molky des Sun va Baz de Douarnenez.

Travaux au stade :



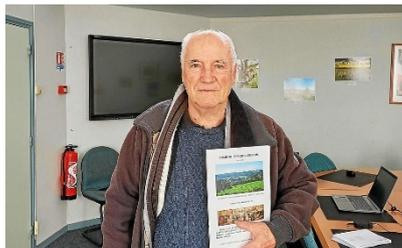
Nos bénévoles ont œuvré dernièrement au stade avec l'installation de nouveaux panneaux publicitaires, le nettoyage intégral des vestiaires, l'installation de panneaux de publicité, la mise en place de drapeaux sur mât (dont celui de la commune du Juch), et notamment la remise en état du panneau des scores...



Le club a une pensée particulière pour Marie Christine Hascoet qui est décédée brutalement en mars, fidèle bénévole, et supportrice de l'ASDJ, qui s'occupait du lavage des maillots du club

Nos pensées vont également à Bernard son mari, bénévole, Kévin et Nicolas joueurs et membres du bureau et à son ex-époux, Pierrot, lui aussi membre du bureau.





L'association Le Juch : Histoire et Patrimoine a le plaisir de vous proposer sa dernière publication : un travail de Jean-Alain Le Goff, « NOMS DU TERROIR JUCHOIS ».

Il s'agit d'un complément à notre livre de 2017 sur les noms de lieu du Juch. Les sujets abordés sont essentiellement les villages disparus et oubliés d'une part et les noms des habitants du bourg du Juch de 1426 à 1705 d'autre part.

Le recoupement des archives seigneuriales et des insinuations judiciaires (ventes de biens, donations...) nous a permis de situer ces villages disparus sur les cartes par rapport aux villages actuels, d'expliquer leur histoire, leur disparition et de donner l'étymologie de leurs noms oubliés.

Beaucoup d'entre vous découvriront aussi de nouvelles informations sur leur village et le bourg du Juch autrefois. Malgré le côté aride de ce petit livre, c'est toute une partie oubliée de l'histoire du Juch qu'il raconte. Le tirage étant limité dépêchez-vous de l'acheter au prix modique de 12 €. En vente à la mairie ou près des membres de l'association.

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le samedi 23 mars

De nombreux projets ont été validés. Entre autres:

- Un grand nettoyage de l'église à la fin des travaux. Nous aurons besoin d'aide...
- Le mercredi 29 mai sera proposée à 15 heures à la salle socioculturelle une conférence de Michel Le Coz sur « L'épopée des moines celtes ». Michel Le Coz est historien animateur à l'UTL-PL (Université du Temps Libre du Pays de Lorient) de l'atelier "Histoire de la Bretagne et des bretons"
- En lien avec ce thème, une exposition d'Hélène Barazer : « Sur les pas des Saints celtiques » sera, ce même jour, installée à l'église. Elle y restera tout l'été.
- Le samedi 22 juin se dérouleront les journées du patrimoine de pays et des moulins. En partenariat avec l'Office du Tourisme, une animation est prévue au bourg sur le thème « L'eau utile à tous ».

Illustration photos :

Un exemple d'illustrations que l'on trouve dans notre nouvelle publication. Haches à douille (env. 800ans av. JC) et scorie découvertes à proximité de Kerisoré.

Eh oui, il y avait des occupants bien avant nous sur notre territoire !



A bientôt !

Renseignements et adhésions auprès de :

- Marie-Agnès Le Doaré 06 64 37 48 11 et de Monique Joncour 02 98 91 07 20



Ul levr nevez da brenañ ! Anoioù eus bro ar Yeuc'h.

Kontañ'ra istor ar c'heriadennoù kollet ha disonjet a gaver er paperoù kozh.

Fotoioù ha kartoù e-leizh ' zo ennañ gant ur roll eus anoioù ar familhoù a oa o vevañ er Yeuc'h etre ar bloavezhioù 1426 ha 1705.

Ne goust ket ker : 12 Euro hepken ! E gwerzh en TI-KER.

Bodadeg veur Istor ha Glad a zo bet d'ar sadorn 23 a viz Meurzh :

Raktresoù ' zo bet divizet ganeomp ha ret ' vo kas anezho da benn:

Devezh bras goude fin al labourioù en ilis.

Diskouezadeg e-doug an hañv gant panneloù savet gant Hélène Barazer diwar-benn donedigezh ar vretoned en Arvorig.

Liammet e vo an diskouezadeg-se gant ur pennad-kaoz eus Michel le Coz diwar-benn « Istor souezhus ar venec'h kelt ».

D'an 22 a viz Even e vo savet un abadenn war an tem « **An dour e servij an holl** ».

Au cours de ce second trimestre, les enfants de l'école ont vécu des expériences riches.



- Le 19 janvier, la flamme olympique de l'UGSEL partie de la Torche la semaine précédente arrivait sur notre territoire. Sous un soleil radieux, les enfants sont allés à pied ou à vélo à la rencontre de leurs camarades des Sts Anges sur la voie verte. Ils ont porté la flamme et la mascotte jusqu'à l'école. Celle-ci a été célébrée comme il se doit : tous les enfants ont participé à un flashmob. Le lundi matin, la flamme est partie en direction de Plogonnec.



- Depuis le début de ce second trimestre, Louise, enseignante en CP-CE1 a débuté « l'école du dehors ». Chaque jeudi matin, les enfants se rendent sur leur lieu de classe en extérieur et y font de nombreux apprentissages. Au cours de l'une de ces matinées, ils ont aidé Simon, employé communal, à planté de nouveaux végétaux.



- Le 16 février, tous les CM avaient rendez-vous au collège St Blaise de Douarnenez. Après l'accueil par le directeur dans l'amphi, ils ont été pris en charge par leurs anciens camarades. Toute la journée, ils ont découvert les différents cours dispensés au collège, ont mangé des frites au self et participé à des activités sportives. La journée s'est terminée autour d'un goûter. Les voilà tous prêts à se jeter dans le grand bain l'an prochain !

- En ce matin du 21 février, un mercredi une fois n'est pas coutume, les élèves de CE1-CE2-CM1-CM2 se sont retrouvés sur le parking du terrain de sport pour attendre le car qui les conduiraient à Roscoff avec leurs camarades de Cast afin d'embarquer sur le bateau devant les guider jusqu'à l'Île-de-Batz. Le temps un peu généreux en ce qui concerne les quantités de pluie tombées



n'a pas terni le séjour. Ils ont participé à des activités variées : atelier matelotage, pêche à pied, confection de cerfs-volants, découverte des algues... Ils ont partagé de bons moments et sont rentrés avec la tête remplie de bons souvenirs.

- Lundi 18 mars, Jason Grandy, champion de France de para-judo, non voyant, qui se prépare pour participer aux Jeux Olympiques handisports 2024, nous a fait l'honneur de venir dans notre classe. Le judoka, ceinture noire troisième dan, a raconté son parcours de champion aux élèves qui lui ont ensuite posé différentes questions.



- Le 19 mars, dans le cadre de la 25^{ème} semaine du jardinage, les maternelles se sont rendues à la Grande Pépinière à Quimper. Ils ont été accueillis par Vanessa et ses collaborateurs. Durant la matinée, ils ont effectué diverses plantations et semis : plantes aromatiques, bulbes, fraisiers... Chaque enfant est reparti avec un joli tablier et ses plantations. L'école s'est vu offrir des jardinières de fleurs et plantes aromatiques ainsi qu'un superbe nichoir et un distributeur de graines pour les oiseaux. Nul doute que cette visite a suscité des vocations !

- Le 21 mars, dans le cadre de la semaine des APEL, ayant pour thème cette année « Bien dans son corps, bien dans sa tête », les parents ont organisé en matinée un petit-déjeuner et durant l'après-midi des petits ateliers sportifs.



- Le samedi 23 mars, c'était au tour des parents d'investir l'école. L'OGEC les sollicitait pour quelques petits travaux d'entretien (réparations diverses, jardinage...). De nombreux parents ont répondu à l'APEL et à midi toutes les missions prévues étaient réalisées avec efficacité et dans la bonne humeur.



- Le 26 mars, les maternelles et CP-CE1 sont allés au cinéma La Balise à Douarnenez visionner le second film de l'année. Les maternelles ont découvert une série de courts-métrages « 1, 2, 3 Léon » et les CP-CE1 « Le cirque » de Charlie CHAPLIN.

- Lundi 1^{er} avril, de nombreux gourmets s'étaient donné rendez-vous à la salle socio-culturelle pour déguster les crêpes proposées par l'APEL. Il a fallu pas moins de 16 kg de pâte de blé noir et 20 kg de froment pour rassasier tous les gourmands. Les enfants n'ont pas été oubliés au cours de cette journée. Le matin une chasse à l'œuf était organisé aux abords de la salle. L'après-midi, ils ont pu participer à un concours de dessin dont le thème était « Imagine le poisson de tes rêves ».



- Le 2 avril, Louise avait prévu une visite de la lagune pour les élèves de CM pour donner suite à une séquence de sciences.



- Le 5 avril, c'était au tour des CP-CE de découvrir la culture des champignons chez Amanda et Florian, parents d'Ayli, élève de l'école. Ils ont apprécié cette visite et la culture particulière des champignons n'a plus de secret pour eux à présent.

Art Floral - Bokederezh

Graine d'hellebore

58 adhérentes fréquentent les cours d'art floral qui se déroulent le 3^{ème} mercredi de chaque mois.

Rappel des horaires de chaque cours

13h30 à 15h30 – 15h45 à 17h45 – 18h à 20 h

La cotisation annuelle est de 20 € et les 10 cours de l'année 70 €

Pause estivale du 19 juin au 18 septembre.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 28 mars 2024. Pas de changement dans le déroulement des activités.

Parallèlement aux cours, l'Association participe à la vie de la commune (fleurissement de la Mairie 1 fois par mois et à l'occasion des mariages, bouquets lors des journées du jumelage et du repas des anciens...)

Les nouvelles inscriptions sont toujours les bienvenues.

Bel été à toutes et à bientôt

Les coprésidentes,
Danièle Salm : 02 98 74 73 12
Marie Yvonne Plouhinec 02 98 91 01 69
artfloral.lejuch@orange.fr



Comité d'animation – Komite buheziñ

Nous vous présentons le logo du Comité d'Animation complètement relooké ☺



La prochaine réunion du Comité d'Animation aura lieu le 21 mai à 19h00.

- Préparation de la journée « Portes Ouvertes » de la Maison Cœur de Bourg
- Préparation des « Fêtes du 15 Août » Date avancée en juillet ?
- Bénévolat pour le Festival « chez Hubert »

A bientôt.

Dominique Guichaoua, Secrétaire du Comité d'Animation

Comité de Jumelage - kuzul kement ar gortoz

Bonjour à toutes et tous,

Le Comité de jumelage continue ses activités, avec une représentation théâtrale de qualité qui a eu lieu le 9 mars 2024, présentée par la troupe des « Baladins Délurés » de Plogastel St Germain, et nous avons constaté l'absence de nombreux juchois, dommage.



Nous avons organisé notre vide-greniers traditionnel le 7 avril 2024 avec beaucoup de juchois, dans une bonne ambiance. Il est dommage que la concurrence soit rude et les visiteurs moins nombreux.



Le Comité de jumelage du Juch a reçu son homologue de St-Geniès (Dordogne) pour le WE de l'ascension.

Le Président : Michel Courberand

Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site www.lejuch.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2023

Avenants Marché Restructuration de la Maison cœur de bourg, création d'un local commercial en rez-de-chaussée et réhabilitation de la longère attenante (D2023/42)

Avenant n°1 au lot n°1, Démolitions, gros-œuvre, VRD - Titulaire du marché : Entreprise Sebaco

Le projet est actuellement en phase « travaux » et nécessitent la passation d'un avenant pour le lot 1, Démolitions, gros-œuvre, VRD dont le titulaire est l'entreprise Sebaco.

La phase « démolitions » a révélé des contraintes non décelables avant travaux, lesquelles nécessitent des adaptations techniques en plus et en moins-values telles qu'elles sont définies dans le devis de l'entreprise

Avenant n°1 au lot n°2, Maçonnerie de Pierre - Titulaire : Entreprise Atelier du Granit

Le projet est actuellement en phase « travaux » et nécessitent la passation d'un avenant pour le lot 2, Maçonnerie de pierre dont le titulaire est l'entreprise Atelier du Granit et d'un avenant pour le lot 7, Plafonds, doublages, cloisons dont le titulaire est l'entreprise Sicop.

Le dispositif « Bien vivre en Bretagne » implique l'utilisation de matériaux biosourcés pour prétendre à l'éligibilité au titre d'une aide financière. Cette disposition n'était pas encore connue lors de la mise au point du Dossier de consultation des entreprises.

Il s'agit de remplacer la laine minérale prévue initialement par un mortier de chaux chanvre dans la partie rez-de-chaussée de la Maison cœur de bourg et ce, dans les surfaces dédiées à l'espace commercial.

La moins-value correspondant à la suppression du poste « fourniture et pose de laine de minérale » figurera dans l'avenant à passer avec l'entreprise Sicop.

Titulaire : entreprise Sebaco	Lot n°1
Montant initial du marché en euros HT	238 696,00
Montant des travaux en plus-value HT	25 976,94
Montant des travaux en moins-value HT	-35 406,45
Montant de l'avenant en euros HT	-9 429,51
Nouveau montant total du marché HT	229 266,49

Ces prestations en plus-values, objet du présent projet d'avenant n°1 dans le cadre du lot n°2, entraînent la modification suivante sur le montant initial du marché :

Titulaire : entreprise Atelier du Granit	Lot n°2
Montant initial du marché en euros HT	134 764,03
Montant des travaux en plus-value HT	19 144,44
Montant travaux en moins-value HT	0,00
Montant de l'avenant en euros HT	19 144,44
Nouveau montant total du marché HT	153 908,47

Avenant n°1 au lot n°7, Plafonds, doublages, cloisons - Titulaire du marché : Entreprise Sicop

Il s'agit de remplacer la laine minérale prévue initialement par de la laine de bois dans la partie rez-de-chaussée de la Maison Cœur de Bourg et plus particulièrement dans les surfaces dédiées à l'office et à l'économat.

La moins-value correspond à la suppression du poste « fourniture et pose de laine de minérale ».

La plus-value correspond à la fourniture et

Titulaire : entreprise Sicop	Lot n°7
Montant initial du marché en euros HT	27 230,50
Montant des travaux en plus-value HT	1 695,17
Montant des travaux en moins-value HT	-5 557,62
Montant de l'avenant en euros HT	-3 862,45
Nouveau montant total du marché HT	23 368,05

pose de laine de bois.

Ces prestations en plus-values, objet du présent projet d'avenant n°1 dans le cadre du lot n°7, entraînent la modification suivante sur le montant initial du marché :

Déclassement de voirie (D2023/43)

M. Patrick TANGUY, Maire, expose que dans le cadre de l'aménagement des espaces extérieurs, il est nécessaire de procéder au déclassement d'une portion de la voirie rue de l'école.

Le projet a pour objectif :

La réalisation d'une terrasse à l'avant du bâtiment et d'une cour anglaise côté rue de l'école, l'aménagement des abords.

Il est précisé que le déclassement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.

Cette voie faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les

documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

Subvention Pacte Finistère 2030 (D2023/44)

Dans le cadre du dispositif Pacte Finistère 2030, il est proposé de solliciter une subvention de 52 800 € soit 80% du projet d'aménagements des abords de la maison cœur de bourg. Le coût total du projet est de 66 000 € HT.

Le projet consiste à réaliser les aménagements extérieurs de la Maison Cœur de bourg avec la construction d'une terrasse en pierre et pavés surélevée devant la Maison. Celle-ci permettra l'accès PMR au commerce ainsi l'implantation de tables dans le cadre de l'activité commerciale. Une seconde terrasse sur pilotis avec habillage bois sera construite dans la cour située à l'arrière du bâtiment. Cette terrasse permettra un accès au préau de la cour. Un système de récupération d'eau pluviale sera intégré sous la terrasse. Côté rue, sera réalisée une cour anglaise avec les murs en pierre de taille et le sol en béton désactivé. Celle-ci sera l'unique accès aux étages de la maison Cœur de bourg.

Enfin, le projet prévoit la végétalisation de la cour intérieure.

Accord unanime du conseil municipal

Subventions Associations (D2023/45)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement des subventions aux associations comme détaillées ci-après :



LISTE ASSOCIATIONS	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL 2022	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL AL 2023
SANTE		
Amicale des Donneurs de Sang de Douarnenez et ses environs	50 €	75 €
HUMANITAIRE		
Banque Alimentaire	200 €	250 €
Restaurant du Cœur	200 €	250 €
TOTAL Associations extérieures	450 €	575 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES		
APEL Ecole Notre Dame de Toutes Grâces	250 €	300 €
Association Histoire et Patrimoine (31 en 2022 et 35 en 2023)	250 €	300 €
Association Histoire et Patrimoine - Participation ZAL	200 €	200 €
Association Graine d'Hellébore (67 en 2022 / 63 en 2023)	250 €	300 €
ASDJ (60 membres)	1 000 €	1 250 €
Comité de Jumelage (32 en 2022 / 29 en 2023)	250 €	300 €
École Notre Dame de Toutes Grâces Noël (60 enfants en 2023-2024)	520,00 € (10€ / enfant)	600 €
OGEC Ecole Notre Dame de Toutes Grâces Fonctionnement cantine	1 000 €	1 500 €
Club des retraités (12 adhérents)	250 €	300 €
Sté chasse des Stangs (11 en 2022 / 8 en 2023)	90 €	100
Sté chasse La Juchoise	170 €	200 €
Comité d'animation (10 membres)	250 €	300 €
TOTAL Associations locales	4 580 €	5 650 €
TOTAL SUBVENTIONS	5 030 €	6 225 €
Projet(s) exceptionnel(s) 2023	1 000 €	1 000 €
Comité d'animation – Fenêtres qui parlent	200 €	200 €
Animation – Marché du diable	250 €	250 €
Animation (Loargann) – Nuit des étoiles	150 €	150 €
Animation (Ulamir) - Fête de la soupe 2023	250 €	250 €
TOTAL SUBVENTIONS + PROJETS	6 030,00 €	7 225,00 €

Décision modificative Commune

Monsieur Marc RAHER, 1^{er} Adjoint, propose d'apporter au budget primitif les modifications suivantes relatives aux nouveaux éléments apparus en cours d'exécution :

Accord unanime du conseil municipal

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au début de l'exercice précédent.

Il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-dessous :

Il est proposé d'adopter les dispositions ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de celles-ci. Accord unanime du conseil municipal.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

M. Marc RAHER, 1^{er} Adjoint, rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 70 000€. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque Postale (annexée à la présente délibération dont elle fait partie intégrante), et après en avoir délibéré, donne son accord.

Chapitre / article	Désignation	BP + DM 2023	Crédit 2024
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	30 000 €	7 500 €
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	30 000 €	7 500 €
2131	BATIMENTS PUBLICS	30 000 €	7 500 €
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	55 000 €	13 750 €
		TOTAL	36 250
23 - IMMOBILISATION EN COURS			
2313	CONSTRUCTION	1 437 000	359 250

TOTAL 359 250,00

DEPENSES					RECETTES			
CHAP	COMPTE	INTITULE	BP	DM01	TOTAL	BP	DM01	TOTAL
67	673	Titres annulés		2 016,54	2 016,54			-
61	6168	Autres	10 000,00	- 2 016,54	7 983,46			-
75	75821	Excédent des budgets annexes à caractère administratif					86 372,84	86 372,84
042	722						7 614,04	7 614,04
023		Virement à la section d'investissement	87 741,80	7 614,04	95 355,84			
023		Virement à la section d'investissement		86 372,84	86 372,84			
TOTAL				93 986,88		TOTAL	93 986,88	
040	2132			7 614,04	7 614,04			
	231			86 372,84	86 372,84			
021		Virement de la section de fonctionnement					86 372,84	86 372,84
021		Virement de la section de fonctionnement				87 741,80	7 614,04	95 355,84
TOTAL				93 986,88		TOTAL	93 986,88	

Tarifs communaux 2024 (D2023/50)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'application des tarifs identiques comme suit :

DESIGNATION	Tarif 2023	VOTE CONSEIL MUNICIPAL – tarif 2024
CONCESSION DANS LE CIMETIERE		
Simple pour 15 ans	70,00 €	70,00 €
Simple pour 30 ans	140,00 €	140,00 €
Double pour 15 ans	150,00 €	150,00 €
Double pour 30 ans	300,00 €	300,00 €
Case columbarium 15 ans	780,00 €	780,00 €
Case columbarium 30 ans	1 560,00 €	1 560,00 €
Cavurne 15 ans	625,00 €	625,00 €
Cavurne 30 ans	1 250,00 €	1 250,00 €
PHOTOCOPIE DE DOCUMENTS SIMPLES		
A4 (recto) noir et blanc	0,25 €	0,25 €
A3 (recto) noir et blanc	0,50 €	0,50 €
A4 (recto verso noir et blanc)	0,45 €	0,45 €
A3 (recto verso noir et blanc)	0,90 €	0,90 €
A4 recto couleur	0,50 €	0,50 €
A3 recto couleur	1,00 €	1,00 €
A4 (recto verso) couleur	1,00 €	1,00 €
A3 (recto verso) couleur	2,00 €	2,00 €
PRODUITS DIVERS		
Location du barnum 8m * 4m	90,00 €	90,00 €
Location de la tonnelle 3m * 3m	20,00 €	20,00 €
Mise à disposition remorque	40,00 € la rotation	40,00 € la rotation
Mise à disposition tables	4,00 € la table+2 bancs	4,00 € la table+2 bancs
Déballeurs occasionnels, Cirques et petits spectacles	35,00 €	35,00 €
Droit de place - emplacement Marché des créateurs	20 €	20 €
Cartes postales - Particuliers	0,50 €	0,50 €
Cartes postales - Commerçants	0,30 €	0,30 €
Reliure de dossier	2,00 €	2,00 €
Feuille plastifiée	1,00 €	1,00 €
SALLE SOCIOCULTURELLE		
Associations communales – cotisation annuelle (comprend une assemblée générale avec repas)	Cotisation annuelle : 40,00 €	
Activité ouverte à tout public – animation		
Associations communautaires ou conventionnées – activité gratuite associative ouvert à tout public	Du lundi 10h00 au samedi 9h00	Du samedi 9h00 au lundi 9h00 et jours fériés
Grande Salle ou petite salle	80,00 €	120,00 €
3 Salles	110,00 €	165,00 €
Activités culturelles (résidence de 1 à 5 jours)	De 100 à 300 € sous conditions	
Activité privée		
Particuliers juchois	Du lundi 10h00 au samedi 9h00	Du samedi 9h00 au lundi 9h00 et jours fériés
Petite salle (50€ la journée supplémentaire)	155 €	235 €
3 salles (100€ la journée supplémentaire)	260 €	390 €

Particuliers extra communaux	Du lundi 10h00 au vendredi 16h00	Du vendredi 17h00 au lundi 9h00 et jours fériés
3 salles (100€ la journée supplémentaire)	590 €	880 €
Activité payante d'une association (tarif modulé selon la valorisation)	Le 1er créneau hebdomadaire	A partir du 2ème créneau hebdomadaire
Associations locales ou conventionnées (à l'année pour une salle)	260 €	210 €
Activités produisant des recettes - Animations		Du samedi 9h00 au lundi 9h00 et jours fériés
Associations locales ou conventionnées forfait Petite salle		50,00 €
Associations locales ou conventionnées forfait 3 Salles		80,00 €
Associations communautaires forfait Petite Salle		160,00 €
Associations communautaires forfait 3 Salles		240,00 €
Organisation professionnelle	Le 1er créneau	A partir du 2ème créneau
Petites ou Grande salle	80,00 €	70 €
3 salles	150,00 €	100 €

Précision : 1 créneau = 5h00 / Matin : de 8h00 à 13h00 / Après-midi : de 13h00 à 18h00 / Soirée : de 18h00 à 23h00

Associations communautaires ou conventionnées : activité festive nocturne non ouverte au public		
Petite salle (50€ la journée supplémentaire)	-	260 €
3 salles (100€ la journée supplémentaire)	-	390 €
Activités spécifiques lundi au jeudi	Créneau 3 heures	Convention Annuelle
Cours de bien-être ou autres inférieurs à 20 personnes	50,00 €	500,00 €
Petite salle créneau de 3 heures		170 € par trimestre
Cours de bien-être ou autres supérieurs à 20 personnes	160,00 €	1 500,00 €
Grande salle créneau de 3 heures		500 € par trimestre
Débat public électoral	100,00 €	
Débat public électoral communal	Gratuit	Gratuit

***Coefficients de facturation selon la durée**

Type	Loyer 2023	Loyer 2024	Charges	TOTAL
Logements T2 rénové	255,56 €	264,50 €	25,03	289,53 €
Logement T3	335,16 €	346,88 €	25,03	371,91 €
Logement T3 rénové	362,3	374,97 €	25,03	400,00 €



Rapports de la CLECT (D2023/51)

M. Marc RAHER, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil municipal le rapport de la CLECT du 14 septembre 2023 et le rapport de la CLECT du 29 novembre 2023.

Les rapports complets ont été transmis aux Conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs remarques et questions.

Fixation du montant définitif des attributions de compensation (D2023/52)

Les différents rapports de la CLECT susvisés retracent l'ensemble des coûts afférents à l'actualisation des montants d'attributions de compensation pour l'année 2023. Ces informations ont été transmises à l'ensemble des communes membres de Douarnenez Communauté.

Il revient au Conseil municipal d'acter sur le montant définitif 2023 des attributions de compensation des communes, tant en fonctionnement qu'en investissement, comme suit :

Accord unanime du conseil municipal (voir tableau en bas de page)

Réalisation de la clôture de la peupleraie – Signature de la convention CFPPA de KERLIVER / Commune (D2023/53)

La commune a engagé la mise en valeur de la peupleraie en zone humide. Elle a procédé dans un premier temps à l'abattage des peupliers arrivés en fin de vie qui menaçaient de tomber et au débroussaillage par le biais d'une intervention d'écopâturage. Une mare a ensuite été dessinée. D'ores et déjà, l'EPAB (établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez) a constaté le retour de la faune et de la flore. Les travaux ont également permis d'améliorer la filtration naturelle de l'eau. Afin de finaliser la mise en valeur, sa sécurisation et permettre l'écopâturage, une clôture va être implantée en limite de propriété ainsi qu'à certains endroits sur le site en concertation avec l'EPAB.

Le CFPPA de Kerliver a été sollicité et a répondu favorablement.

Assainissement de la salle socioculturelle (D2023/54)

L'assainissement de la salle socioculturelle est sujet à des dysfonctionnements. De plus, le couvercle n'étant pas correctement étanche, l'eau pluviale s'infiltre dans le poste de relevage.

Après étude, il est nécessaire de changer le système. Ainsi, il a été retenu la proposition de l'entreprise Créa TP sis 25, résidence de la lorette à Plogonnec.

Le coût du devis s'élève à 6 296 € HT soit 7 555,20 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord

Achat d'une borne électrique

Monsieur le Maire expose aux élus qu'il est nécessaire de procéder à l'achat d'une borne électrique avec boîte à clés afin de réduire les coûts de recharges et faciliter l'usage des véhicules.

Le montant du devis d'installation est de 5 759,53 € HT. Il est précisé que pour obtenir la subvention Advenir, il est nécessaire de souscrire un contrat de maintenance de 3 ans. Plusieurs prestataires ont été sollicités (Clem et prestataires locaux).

Accord du conseil

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois présenté en annexe en passant le second poste d'agent technique (orienté espace vert) à 100%.

Accord unanime du conseil municipal.

Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (D2023/57)

Dès juin 2023, le Ministre de la fonction et de la transformation publique a annoncé l'octroi, pour les agents publics des fonctions publiques d'État et hospitalière, d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Au nom du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, l'attribution de cette prime est facultative dans la fonction publique territoriale.

Cette prime facultative représente un enjeu fort en matière de pouvoir d'achat des agents publics.

Aussi, de manière volontariste et dans les limites fixées par le décret du 31 octobre 2023, il est proposé d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle de 400 € aux agents en activité au sein de la collectivité, dans les conditions suivantes :

- Les agents de droit public ;
- Les agents sous statut de droit privé.

Il est précisé que le montant sera calculé proportionnellement au temps de travail.

Rapport du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués

Patrick TANGUY :

Commune nouvelle : suite à la réunion publique et à la commission qui a suivi, l'étude du projet continue. 4 thématiques seront proposées. Les dates sont en cours de finalisation. Elles seront notamment communiquées à travers des flyers distribués par les élus.

Rappel que le choix de l'EPCI n'est pas arrêté, qu'une étude est en cours.

Projet Finistère Habitat : en train de réaliser une étude de faisabilité en cours de validation.

Loi APER : réunion publique en janvier.

Travaux Fibre : les documents seront disponibles en mairie. Présentation des travaux à venir.

Isabelle KERVAREC :

Réunion CCAS le 21 décembre 2023

Vœux le samedi 13 janvier à 11h00 et distribution des colis l'après-midi

Galette des rois organisée par le comité d'animation le 13/01/23 à 16h

Reversement des bénéficiaires de la Fête de la soupe au foyer des jeunes

CONSEIL MUNICIPAL DU 12/02/2024

Contrat OGE

Il convient dans le cadre du contrat d'association avec l'OGE pour l'école Notre Dame de Toutes Grâces d'actualiser le montant du versement.

Ainsi, il est proposé un versement pour l'année civile 2024 de 52 715,48 € soit 4 392,96 € mensuel. Le montant 2023 était de 55 560,24 €.

	Actualisation "Voirie"	Transfert compétence PLU	Actualisation "Stade aquatique"	Actualisation "services communs"	Révision libre AC	montant définitif	
						AC 2023 Fonctionnement	AC 2023 Investissement
Douarnenez	767 134	-58 523	-55 966	26 832		1 347 162	-213 451
Kerlaz	38 742	-4 723	-3 155			-39 132	-1 053
Le Juch	72 541	-5 799	-2 895			-16 693	-287
Pouldergat	49 231	-6 714	-4 867		66 630	-10 763	-4 187
Poullan/mer	117 745	-8 137	-5 858			-28 226	-10 976

Ce montant correspond à 60 élèves, sans distinction de leur commune de résidence, répartis comme suit : 16 maternelles (1 749,08 € par enfant en 2023 - 1 672,31 € par enfant en 2022) et 44 primaires (562,05 € par enfant en 2023 – 537,94 € par enfant en 2022) pour l'année 2023-2024 conformément à la détermination du coût moyen départemental de fonctionnement par élève fourni par les services départementaux de l'Education nationale.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 4 392,96 € la participation mensuelle à compter du 01 janvier 2024 soit un montant annuel de 52 715,48 €, versée mensuellement à l'organisme de gestion de l'Ecole Notre Dame de Toutes Grâces.

Modification des statuts de Douarnenez Communauté pour une prise de compétence « Construction et gestion d'abattoirs »

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur le transfert de la compétence « Construction et gestion d'abattoirs » y compris l'exploitation du service public associé. Loyers des locaux 2024

Modification des loyers communaux

L'indice de référence INSEE des loyers entre le 4^{ème} trimestre 2022 (137,26) et le 4^{ème} trimestre 2023 (142,06) servant de base au calcul de l'augmentation du loyer est de +3,50 %.

Il est proposé d'appliquer cette hausse aux loyers en cours à compter du 1^{er} juillet 2024.

Immeuble situé 7 rue Louis Tymen

Les loyers plus les charges à compter du 1^{er} juillet 2024 sont proposés comme suit :

Décisions du maire

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Marc RAHER, explique au Conseil municipal qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal a décidé, par délibération du 08 juin 2020, de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions et par la délibération du 23 mars 2023, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du

Conseil municipal, des décisions prise en vertu de cette délégation :

Fongibilité des crédits

INVESTISSEMENT		Dépenses		Recettes	
Article(Chap)	Montant	Article(Chap)	Montant	Article(Chap)	Montant
16-1641 RESTITUTION CAUTIONNEMENT LOGEMENTS	413,16				
20 - 2031 FRAIS D'ETUDE	-413,16				
	TOTAL	0		TOTAL	0
FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes	
Article(Chap)	Montant	Article(Chap)	Montant	Article(Chap)	Montant
68 - 681 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	2016,54				
65 - 6558 AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	-2016,54				
	TOTAL	0		TOTAL	0

Ecriture pour l'encaissement d'une caution

Provision en cas de non recouvrement du titre d'ACS, l'ancien prestataire télécom

Dissolution du SIMIF - approbation des conditions de sa liquidation

Le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère a été créé par arrêté préfectoral du 8 avril 1986. Ce syndicat avait alors pour objet d'entreprendre toutes actions favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des collectivités membres et dans les opérations mises en œuvre par celles-ci ou auxquelles celles-ci participent. Son objet ayant évolué, une modification de ses statuts a été organisée par arrêté préfectoral du 12 juin 2019. Le Syndicat a depuis pour objet d'entreprendre toute action favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des communes membres et dans les opérations mises en œuvre par ceux-ci ou auxquelles ils participent. Le Syndicat assure, l'installation complète des logiciels agréés par lui, la formation des utilisateurs, la maintenance ainsi que toute action qui pourrait s'avérer nécessaire pour répondre aux besoins de ses membres.

Les derniers marchés publics passés pour répondre aux besoins des membres du syndicat ont été attribués à la société JVS Mairistem qui proposait des prestations en mode hébergé.

Pour assurer l'installation des produits dans les collectivités membres, leur maintenance et la formation des utilisateurs, le SIMIF employait 2 techniciens.

Or, depuis le 1^{er} janvier 2023, avec le basculement des logiciels vers une nouvelle version en mode SAAS, JVS-Mairistem assure lui-même l'installation complète des logiciels agréés par lui, la formation des utilisateurs, la maintenance ainsi que toute action qui pourrait s'avérer nécessaire pour répondre aux besoins de ses membres. Le besoin en personnel n'existant plus, le SIMIF a mis fin aux

contrats des 2 agents qu'il employait au 31 août 2022 pour l'un et au 31 décembre 2022 pour l'autre.

En conséquence, l'objet du syndicat a disparu et il a vocation à être dissous de plein droit en application

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE les conditions de la liquidation du SIMIF telles que présentées ci-dessus.

Rapport du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués

Patrick TANGUY :

Chantier de la peupleraie : plus que le portail à poser + clôture le long de la garenne (intervention du CFA de Kerliver prévue le 6 mars)

Point Chantiers :

Clocher : phase de jointement en cours / couverture de plomb en préparation / début du démontage des échafaudages pour arriver au niveau de la chambre des cloches / date de fin de travaux fin mars – début avril

Maison Cœur de bourg : Bientôt hors d'eau et hors d'air (couverture en cours d'achèvement et huisserie extérieures en cours de pose). Fin des travaux prévue pour juin

Télécom : antenne Orange qui se trouvait sur l'ancien château d'eau a été retirée et aucune antenne sera remise sur le nouveau château d'eau

Tempête Ciaran : Relance régulière d'Orange par la mairie / il est précisé que la mairie n'a pas de responsabilité ni de pouvoir de prise de décision quant aux réparations.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2024

Taux d'imposition 2024

La commune, dans le cadre de sa politique de maîtrise de la fiscalité locale, a stabilisé ses taux depuis 2017. M. Marc RAHER, 1^{er} Adjoint, rappelle qu'un travail a été mené conjointement par Douarnenez Communauté et les communes membres sur la révision de la compétence Voirie qui a entraîné une modification de la fiscalité sur le territoire de l'EPCI pour 2023. Il avait été mis en place un nouveau système de financement de la compétence Voirie par l'instauration d'une fiscalité communautaire supplémentaire, articulée à une baisse de la fiscalité communale.

Ainsi, sur proposition de la commission des Finances réunie le lundi 18 mars 2024, il

est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition de la manière suivante :

	2022	Taux	2023	2024
Taxe Foncier Bâti	35,39 %	-7,63%	32,69 %	32,69 %
Taxe Foncier Non Bâti	54,38 %	-7,63%	50,23 %	50,23 %
Taxe Habitation	14,48 %	-7,63%	13,38%	13,38%

Adoption à l'unanimité

Affectation du résultat – Commune

Sur proposition de la commission des finances réunie le lundi 18 mars 2024, M. Marc RAHER, 1^{er} Adjoint, présente la proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 :

- Considérant que le compte financier unique 2023 présente un résultat global positif de fonctionnement 432 439,04 € ;
- Considérant que le solde d'investissement présente un résultat global positif de 50 442,44 €
- Considérant que le solde des restes à réaliser en investissement présente un résultat global nul.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- 232 439,04 € en recette ligne 002 de la section de fonctionnement sur le budget 2024
- 200 000 € en recette d'investissement sur le compte 1068.

Budget Primitif – Commune 2024

Sur proposition de la commission des finances réunie le lundi 18 mars 2024, M. Marc RAHER, 1^{er} Adjoint, présente le Budget Primitif 2024 de la commune qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

Fonctionnement

Dépenses : 761 440 €

Recettes : 761 440 €

Investissement

Dépenses : 1 026 000 €

Recettes : 1 026 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2024 voté chapitre par chapitre en fonctionnement et chapitre sans opération en investissement.

Loi Aper : Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de

zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAE nR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir réalisé un processus de concertation, par la mise à disposition du public apte à formuler ses observations quant aux propositions de zones d'accélération (consultables en mairie du 1 février au 23 février 2024, ayant fait l'objet d'une présentation en réunion publique du 31 janvier 2024, ayant fait l'objet d'une information dans la presse du 17 janvier 2024 et dont le bilan est joint en annexe.

- après consultation le 21 février 2024 des organes délibérants de l'EPCI de Douarnenez Communauté dont il est membre,

- et après en avoir délibéré en son sein en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installées,

DECIDE :

Article 1 :

- de définir, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées en annexe 1 à la présente délibération et dans les plans joints.

Article 2 :

- de notifier ces propositions au référent préfectoral unique du Finistère et ampliation à l'EPCI Douarnenez Communauté et au SIOCA (Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement), l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale Ouest Cornouaille.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) – Accord de principe à la prescription de l'élaboration du PLUiH par Douarnenez Communauté

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer en faveur de l'élaboration d'un PLUi valant PLH.

Le Conseil municipal émet un accord de principe à l'élaboration, par Douarnenez Communauté, d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant

Programme Local de l'Habitat (PLUiH) à l'échelle du territoire de Douarnenez Communauté.

Avenant Couet - Marché Restauration du clocher

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un avenant avec l'entreprise Couet compte tenu des modifications apportées. Dans le cadre des travaux en cours, il est nécessaire de :

- Supprimer le solivage et le plancher intermédiaire d'accès aux combles, suppression de la trappe d'accès,
- Supprimer le volet d'accès aux combles de la nef,
- Supprimer l'échelle d'accès,
- Refaire à neuf les portes intérieures du RdC pour accès aux tourelles Nord et Sud,
- Réaliser une trappe pour passage des cloches au niveau du terrasson,
- Fournir et poser un solivage en chêne pour adaptation à l'emplacement de l'ancienne horloge,
- Réparer le dormant de la porte du porche Sud et remise en peinture.

Ces prestations sont indissociables du marché initial et est indispensable pour l'achèvement des travaux de ce lot dans les règles de l'art.

Le montant de l'avenant selon devis : 1 226,23 € HT soit 1 471,24 € TTC.

Le montant du marché de 36 192 € HT est porté à 37 418,12 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Rapport du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués

Patrick TANGUY :

Rénovation de la STEP : étude courant 2024 pour être opérationnel en 2026

Launay : problème sur la propriété foncière pour réaliser les travaux

Formation sur le chaux-chanvre d'artisans grâce à sa mise en œuvre dans la maison Cœur de Bourg (projet innovant)

Commune nouvelle : la réflexion avec Gourlizon. Il y aura une consultation de la population à l'issue.

Pépinière communale : zone nettoyée et réalisation de plans en cours

Julien BROUQUEL :

Commission Travaux le lundi 8 avril avec pour ordre du jour les projets de travaux notamment au Launay (voirie / assainissement).

Nuit des Etoiles d'Été

Je vous confirme que le **10 août 2024** est la date retenue pour la soirée **Nuit des Etoiles d'Été** au Juch : conférence dans votre salle socioculturelle et observations sur le terrain des sports.



André HERRY

Président de l'Association d'Astronomie de Cornouaille
LOAR GANN

Tél : 06 04 06 04 91

ADIL 29 et Dz Communauté

VENDREDI DE L'ADIL

– INVESTISSEMENT LOCATIF –

SESSION D'INFORMATION AUX HABITANTS

L'ADIL organise, en partenariat avec Quimper Bretagne Occidentale les vendredis 24 et 31 mai, de 14h00 à 17h00, dans le cadre de ses « Vendredis de l'ADIL », des réunions d'information collective consacrées à l'investissement locatif.

Ouvert aux propriétaires bailleurs, aux candidats à un investissement locatif, ou aux acteurs de l'habitat, cette session, qui se déroule en 2 volets qui sont complémentaires et indissociables, vise à accompagner et sécuriser les investisseurs actuels ou potentiels dans leur projet, notamment la réhabilitation du parc immobilier existant, en proposant des sessions gratuites d'information spécifiques à l'investissement immobilier.

Le nombre de places étant limitées, les inscriptions sont obligatoires, se font par les liens suivants :

Pour la session du 24 mai sur les relations locataires-propriétaires :

<https://eu.jotform.com/build/241052108659050>

Pour la session du 31 mai sur la fiscalité locative hors meublé

<https://eu.jotform.com/build/241052047119043>

En-dessous de 3 participants les sessions ne seront pas maintenues.

Les thèmes abordés seront notamment les suivants :

➤ Volet Relations Propriétaires-Locataires

- La formation du contrat
- La relation du bailleur / locataire tout au long du contrat
- La fin du contrat

Volet Fiscalité de l'investissement immobilier locatif en dehors de la location meublée

- Comment déterminer son revenu foncier
- Le régime du micro foncier
- Le régime réel d'imposition
- Les dispositifs fiscaux d'investissement locatif
- Les obligations déclaratives et les contrôles

adil
du Finistère

A.D.I.L. du Finistère

Centre d'Information sur l'Habitat
2, rue du Vercors / 23, rue Jean Jaurès
29200 BREST / 29 000 QUIMPER
Tél. 02.98.46.37.38

Internet : <http://www.adil29.org>



À la suite de l'attentat de Moscou survenu le 22 mars 2024, Gabriel Attal, Premier ministre, a décidé de rehausser la posture du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire national au niveau « Urgence attentat ».

Un Conseil de défense et de sécurité nationale a été réuni à l'Élysée par le président de la République, le soir du 24 mars. Compte tenu de la revendication de l'attentat par l'État islamique et des menaces qui pèsent sur le pays, le Gouvernement a décidé de rehausser la posture Vigipirate à son niveau le plus élevé : urgence attentat.

Le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe toutes les parties prenantes, l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés ainsi que les citoyens, à une attitude de vigilance, de prévention et de protection.

Plus d'informations sur le plan Vigipirate

Les mesures supplémentaires de protection correspondent à un élargissement et un renforcement des dispositifs actuels.

Si vous êtes témoin d'un événement suspect, en ligne ou non, ou si vous détenez une information importante pour les autorités, **adressez-vous directement aux services de police en composant le 17 ou le 112.**



L'Apel de Notre-Dame de Toutes Grâces invite les écoliers à passer à table



Abonnés Au Juch, l'association Histoire et patrimoine fourmille d'idées



Jean et Simone Bourdon. Jean est sacristain au Juch, dans le Finistère. Il assure plusieurs tâches pour faire tourner l'église. | OUEST-FRANCE



Le repas crêpes a attiré beaucoup de gourmands au Juch

Douarnenez - Cap-Sizun

Une dentiste devrait s'installer au Juch début 2025

Une chirurgienne-dentiste souhaite ouvrir son cabinet dans la maison « cœur de bourg », au Juch. Le conseil municipal s'apprete à valider une co-maitrise d'ouvrage pour l'aménagement du local.

La nouvelle devrait en intéresser plus d'un. Le Juch, commune de 740 âmes, prépare activement l'arrivée d'une première chirurgienne-dentiste, dans la maison dite « cœur de bourg », à côté de l'église. Ce lundi, d'après l'ordre du jour du conseil municipal, les élus sont invités à valider une « convention de groupement pour le recrutement d'un maître d'œuvre » pour l'aménagement du premier étage du bâtiment communal.

Une visite qui a fait mouche

En activité depuis huit ans en Loire-Atlantique, la professionnelle de santé a récemment déménagé à Douarnenez pour des raisons familiales. À la recherche de locaux, de préférence dans le pays douarnenais, pour ouvrir son cabinet, elle s'est rapprochée de la mairie du Juch fin mars. « Elle ne souhaitait pas reprendre un cabinet déjà existant mais préférait aménager un local à sa manière », précise Patrick Tangy, maire.



Une dentiste souhaite ouvrir son cabinet au premier étage de la maison cœur de bourg, au Juch.



Abonnés « Une toiture, une bière » : au Juch, la brasserie Diaoul plus forte que la tempête Ciaran !



Passionnés d'histoire, ils œuvrent pour la reconnaissance des richesses du Juch

Au sein de l'association Histoire et patrimoine du Juch, des passionnés œuvrent à...



Abonnés Le Juch, seule embellie démographique du Pays de Douarnenez



Abonnés Au Juch, un collectif citoyen a recueilli 350 signatures contre le projet de fusion avec Guengat et Gourlizon

Le comité d'animation du Juch propose aux associations locales de s'associer pour organiser les animations locales

Samedi 13 janvier, le comité d'animation du Juch, a convié toutes les associations de la commune autour d'une galette des Rois. Laurent Joncour, le président, souhaiterait que le comité puisse s'associer avec d'autres...

50 spectateurs pour la pièce « Les couleurs de la vie » au Juch

Le comité de jumelage a organisé une soirée dans la salle polyvalente, samedi 9 mars. Une cinquantaine de personnes étaient présentes pour voir la pièce de théâtre « Les couleurs de la vie » des Baladins déjurés, troupe...



« Artisans du numérique », ils créent des objets en bois grâce à la découpe laser au Juch

Discrets et passionnés, Céline Bureau et Jérémie Guillemot se veulent avant tout des e...



Le champion de judo Jason Grandry rencontre les écoliers du Juch



Les Artisans de la baie de Douarnenez organisent un salon de l'habitat, samedi 6 et dimanche 7 avril 2024, au Juch



Retrouvez vos informations sur le site www.lejuch.fr

Informations commerciales

À la suite de la fin du « *Marché du Diable* », Solène et Kévin, des

Jardins de Guerlac'h Hir

vous proposent des
**abonnements à des paniers hebdomadaires
de légumes bios et diversifiés.**

Les paniers sont composés, par nos soins, d'au moins
5 légumes différents et qui varient d'une semaine à l'autre.

2 types d'abonnements vous sont proposés :

- un abonnement de 3 mois (juillet à septembre)
- un de 6 mois (juillet à décembre).

3 types de paniers sont disponibles : des paniers d'une valeur de

- 10 euros
- 15 euros
- 20 euros

Le lieu et horaires de dépôt seront définis ultérieurement en fonction des réponses.
Nous savons toutefois que nous visons *le bourg du Juch les vendredis en fin de journée.*

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au 07 68 78 97 24 ou 06 31 05 12 25 ou
par mail lesjardinsgh@lavache.com

Solène et Kévin, les jardins de Guerlac'h Hir



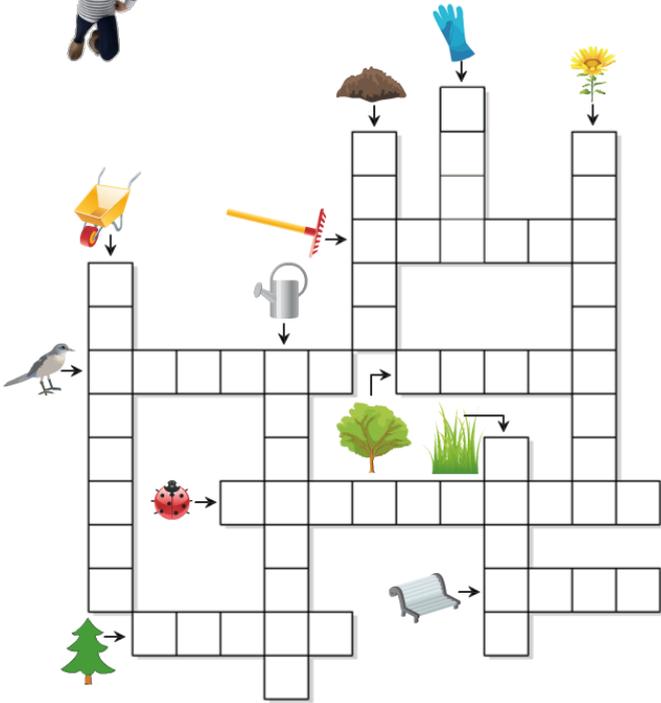
Rosine et Romain Le Brusq ont repris « Le Moulin » qui a ouvert ses portes le samedi 27 avril pour une soirée d'ouverture mémorable !!!

À court terme, ils ouvriront un espace « Afterwork » et proposer différentes animations pour les fins de journées de travail et les débuts de soirée...

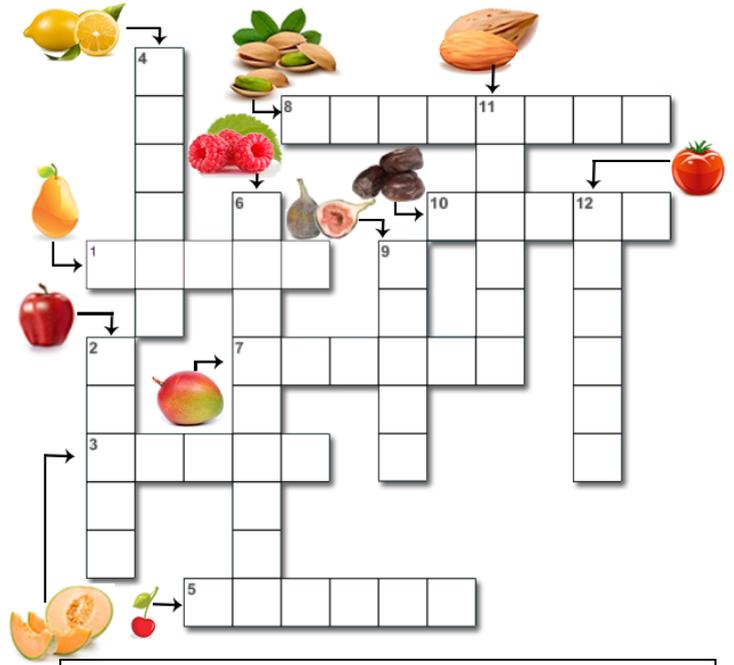
À partir du dimanche 26 mai, les après-midis dansantes avec orchestre pour les anciens de la région. Les jeunes et les moins jeunes ont enfin un nouveau lieu de vie, un lieu unique et important aux yeux de tous dans la région...



Le coin des petits juchois

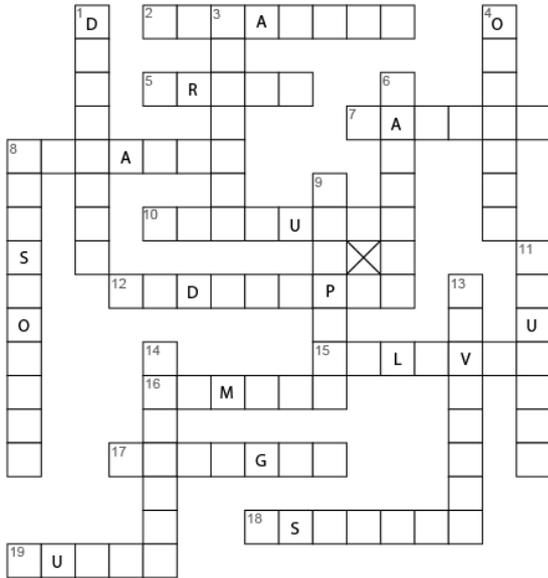


Mots à découvrir : brouette, banc, sapin, cocinelle, herbe, arbre, râteau, terre, gant, tournevis, oiseau, arrosoir.



Mots à découvrir : cerise, pomme, poire, tomate, datte, pistache, amande, framboise, citron, mangue, melon, figue.

Verbes (2)

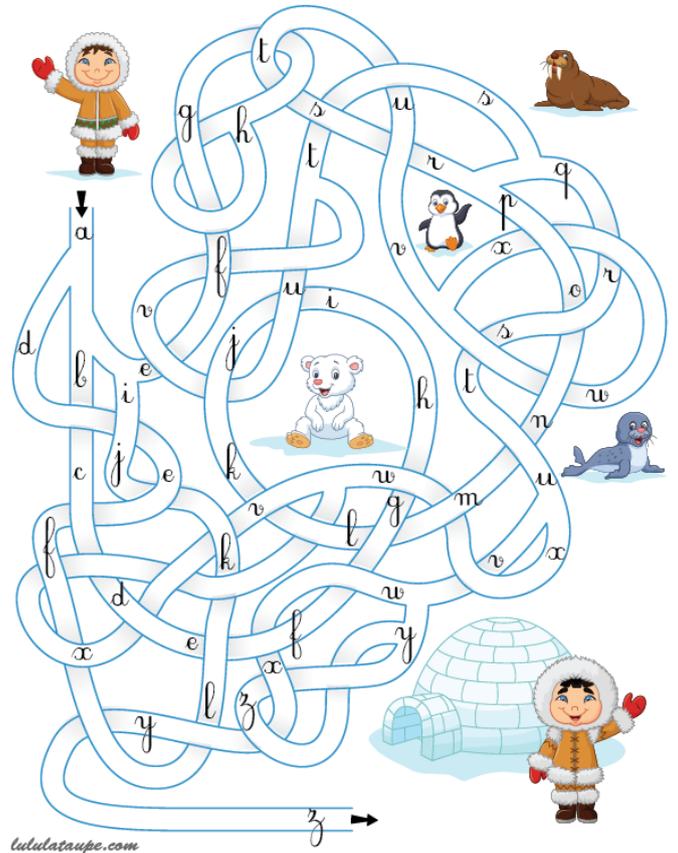


HORIZONTAL

- 2) Prendre par terre.
- 5) Rendre plus beau, décorer.
- 7) Briser.
- 8) Faire peur à quelqu'un pour l'obliger à faire quelque chose.
- 10) Parler à voix basse.
- 12) Emmener quelqu'un de force.
- 15) Ôter.
- 16) Bouger.
- 17) Aller vers, se ...
- 18) Attirer l'air avec sa bouche.
- 19) Sanctionner.

VERTICAL

- 1) Interroger.
- 3) Faire voir.
- 4) Réussir à avoir.
- 6) Perdre du poids.
- 8) Récolter des céréales.
- 9) Donner un coup.
- 11) Donner à manger.
- 13) Voyager sur l'eau.
- 14) Parvenir dans un lieu.



lululataupe.com



Numéros utiles sur le territoire

Urgences médicales :	Appeler le 15 qui assure la régulation	
Douarnenez Communauté	75, rue Ar Veret – 29100 Douarnenez	02.98.74.48.50
Déchetterie de Lannugat	Ouverte du lundi au samedi de 9h à 11h50 & de 14h à 17h50.	
Cabinet infirmier	Cabinet Petitbon Alan	02.98.74.71.04 06.07.27.95.47
ADMR Plogonnec	Rue des Ecoles – 29180 PLOGONNEC	02.98.91.84.96
Transport à la demande :	Pays de Douarnenez	0 810 810 029
Transport Penn ar Bed :	Ligne (ligne 51) régulière DZ / Quimper	www.cat29.fr
Ecole Notre Dame de Toutes Grâces :	6, rue de l'école	02.98.74.71.70
ULAMIR du Goyen - Centre de Loisirs :	Rue Abbé Conan – 29100 Poullan	02.98.74.27.71
Boîte postale :	Levée du lundi au samedi à 9h00	

Panneau Pocket **Au service des habitants du Juc'h** À compter du 1^{er} janvier 2024



La mairie de LE JUCH s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéresse : les Communes et Intercommunalités qui l'entoure, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

La commune de LE JUCH diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.

Depuis 2017, l'application rend la vie de + de 9900 collectivités plus facile et plus sereine.

100% Française, PanneauPocket est N°1 en France depuis 2017 en nombre de collectivités équipées et en nombre de téléchargements par les habitants. Cette solution digitale extrêmement simple, pratique et à moindre coût permet de renforcer la proximité Élus-Administrés.

L'entreprise œuvre depuis sa création pour aider les territoires ruraux et leurs acteurs. C'est dans cette démarche que tout naturellement la Gendarmerie Nationale et PanneauPocket ont signé un partenariat en 2021. L'ensemble des Gendarmeries de France se sont équipées de l'application pour permettre aux forces de sécurité de sensibiliser un maximum de citoyens et d'augmenter ainsi l'efficacité du dispositif opérationnel de tranquillité publique.



KérGo

Le Juch Autopartage



CHEZ HUBERT

FESTIVAL | MUSIQUE | CULTURE | ART
LE JUCH | FINISTÈRE | BRETAGNE

16-18
AOÛT
2024

JOSÉ
GONZÁLEZ
MOKADO

MEZERG

J. BERNARDT
ÄTNA

CARI CARI
KID SIMIUS
PILLOW QUEENS

ROSE ROSE
PEARL & THE OYSTERS

MAMAMA
CLOUDSURFERS

DJ'S
THÉÂTRE
ENFANTS
&
FAMILLE

BON DE RÉDUCTION
15%

JUSQU'AU 1 JUIN
ENTREZ LE CODE:

CÂLIN

DANS LE PANIER DES BILLETS
À LA FIN.

www.chezhubert.bzh

information & billetterie

